

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de l'économie et des redevances
CH-3003 Berne

Le président

À l'attention
des gouvernements cantonaux

30. Januar 2012

09.503 Initiative parlementaire. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois
Ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Le 10 janvier 2012, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a adopté un avant-projet de révision de la loi fédérale sur les droits de timbre. Celui-ci vise à mettre en œuvre l'initiative parlementaire relative à la suppression progressive des droits de timbre, que le groupe libéral-radical avait déposée le 10 décembre 2009. À noter qu'il est pour l'instant uniquement question du premier point de l'initiative, soit l'abolition du droit de timbre d'émission. Par la présente, nous vous soumettons l'avant-projet précité pour avis, dans le cadre de la procédure de consultation.

Vous trouverez en annexe l'avant-projet assorti du rapport explicatif, ainsi que la liste des participants à la consultation. Ces documents peuvent également être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Le délai pour la consultation est fixé au **10 mai 2012**. Nous vous prions d'en tenir compte pour l'envoi de votre prise de position, que vous voudrez bien adresser, aux formats PDF et Word, à vernehmlassungen@estv.admin.ch.

Mme Iris Hollinger, collaboratrice de la CER-N (iris.hollinger@parl.admin.ch, 031 322 83 20), ainsi que M. Urs Jendly (urs.jendly@estv.admin.ch, 031 322 73 35) et M. Martin Daepf (martin.daepf@estv.admin.ch, 031 322 73 88) de l'Administration fédérale des contributions, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Christophe Darbellay